

II MÉRIGNAC

La ville se lance dans la démarche Agenda 21 (pour XXI^e siècle), outil du développement durable. Elle se donne de quinze à dix-huit mois pour élaborer un programme d'action

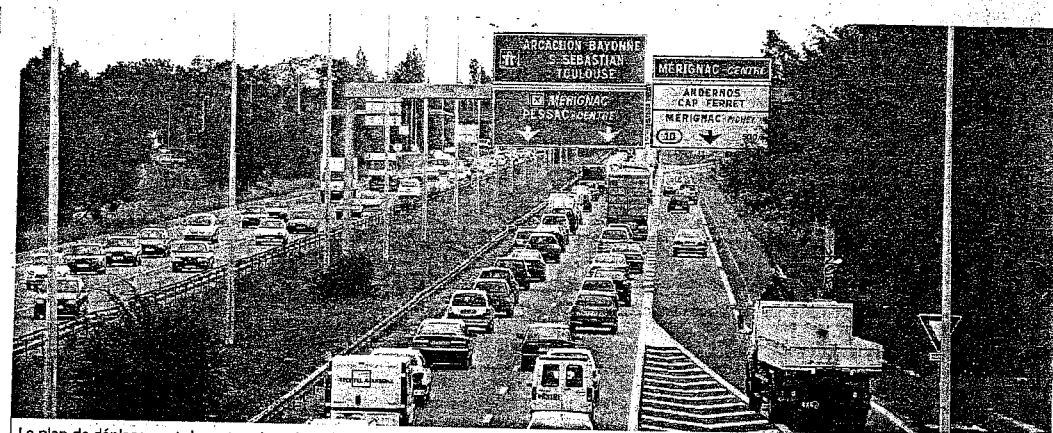
L'Agenda 21 local est lancé...

Jacques Ripoché

La ville de Mérignac a décidé d'élaborer un Agenda 21 communal. La décision a été votée à l'unanimité lors de la dernière séance du conseil municipal. Pour le grand public, il s'agit d'une notion encore floue qui nécessite quelques explications qui ont été apportées par Michel Sainte-Marie et son adjoint à l'environnement et aux transports, Gérard Chausset.

En gros, l'Agenda 21 découle du sommet de la terre qui s'est tenu à Rio en 1992. Les États s'y étaient notamment engagés sur « un plan global d'action permettant d'assurer un développement durable à l'ensemble de populations de la planète ». Ce plan d'action a été baptisé Agenda 21 le chiffre 21 symbolisant le XXI^e siècle. Mais, a

expliqué Gérard Chausset, « les intentions ont rarement été suivies d'effet ». Toutefois, si les États ont montré timorés, sinon des réticences, a précisé l'adjoint, « des villes, particulièrement en Europe, ont décidé d'agir collectivement et de décliner, à leur échelle et en fonction de leur situation, les orientations du som-



Le plan de déplacement des entreprises visant à régler les problèmes de circulation est abordé dans l'esprit de la démarche Agenda 21

PHOTO BERNARD BONNEL

met de Rio ». La démarche engagée par ces villes, dont Mérignac désormais, a été nommée Agenda 21 local.

État des lieux. L'idée majeure est de promouvoir le développement durable, c'est-à-dire permettre de répondre aux besoins des populations actuelles sans

compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Les trois sphères du développement durable étant le social, l'économique et l'environnemental.

Concrètement, la ville de Mérignac s'est donné de quinze à dix-huit mois pour élaborer un programme d'action. La première

phase sera une phase d'état des lieux, de diagnostic. Elle donnera, a indiqué Michel Sainte-Marie, « une place importante à une large participation des partenaires ainsi qu'à une concertation avec les associations et la population ». Un bureau d'étude spécialisé accompagnera la ville dans sa démarche. Mais a sou-

ligné Gérard Chausset, certaines actions qui entrent dans la démarche Agenda 21 ont déjà cours à Mérignac. Il cite en référence le PDE (plan de déplacement des entreprises, en voie d'élaboration) qui est à la fois « moyen de lutter contre la pollution tout en favorisant le développement économique et la qualité de la vie ».

AGENDA 21. Samedi, la municipalité organise « la Journée du Développement durable et de l'Agenda 21 ». Une façon se se projeter sur les 10/15 ans à venir. Sous le regard du professeur Albert Jacquard

Un forum en parler

Jacques Ripoché

« M »érignac est, avec Marmande, la seule ville de la Région qui élabore un Agenda 21 ayant des vertus contraignantes. » Et pour cause, indique Alain Anziani, adjoint à la politique de la ville, en listant des actions entreprises et qui vont dans ce sens : le « Plan de déplacement des entreprises » (PDE, en cours d'élaboration), la « Haute qualité environnementale » (HQE, appliquée désormais aux bâtiments communaux dont la Maison des associations), le « Règlement sur l'attribution publicitaire et les enseignes »... Autant d'éléments qui participent déjà du « Développement durable » dont l'Agenda 21 est appelé à devenir l'outil opérationnel privilégié débouchant sur des initiatives concrètes sur le terrain. Bref, selon l'adjoint, la ville de Mérignac ne ferait que s'inscrire dans la continuité d'une démarche qu'elle pratiquait déjà intuitivement.

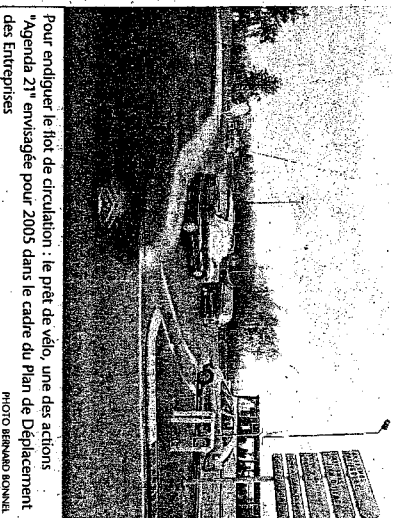
Mais encore faut-il la rendre lisible par tous. C'est l'objectif de la Journée du Développement durable et de l'Agenda 21 qui se tiendra samedi prochain, 6 novembre, de 9 heures à 13h30 à la Maison des associations. Elle se déroulera sous forme d'ateliers. Ils seront nourris des résultats de l'étude menée par l'CFR Consulting et Jean-Pierre Hégo pour d'Urbanisme et d'Accueil qui avaient travaillé sur le projet de territoire communal dans le cadre de l'élaboration du PADD (Pro-



Alain Anziani : « On ne peut pas faire du développement durable sans sensibilisation »

jet d'aménagement et de développement durable (PADD) communal. Le PADD et la Charte de l'environnement étant les deux éléments sur lesquels s'appuie l'Agenda 21.

Affirmer son identité. « Ce forum n'est pas un coup, il s'inscrit bien dans une stratégie. On en peut pas faire du développement durable sans sensibilisation, et sans communication. Le développement durable est un civisme », explique Alain Anziani. Afin de lui donner plus d'impact et de relief, il a été demandé au professeur Albert Jacquard d'intervenir à l'issue des travaux. Le célèbre géographe, par ailleurs écrivain et conférencier, est un humaniste engagé, soucieux du devenir de la planète et dont la parole est respectée. C'est à ce titre qu'on l'a invité.



Pour endiguer le flot de circulation : le prêt de vélo, une des actions « Agenda 21 » envisagées pour 2005 dans le cadre du Plan de Déplacement des Entreprises

Si les institutionnels et les membres comités de quartiers ont été particulièrement sensibilisés à la tenue de ce forum, la manifestation est ouverte à tous les Mérignacais. Les discussions tourneront autour de quatre grandes questions. La première porte sur l'identité de Mérignac. En clair, doit-elle se considérer comme une ville de banlieue ou bien conserver et développer une identité propre, dans le contexte communautaire ? Quel projet de ville ? Quel projet de vie ?

La deuxième question touche à la croissance urbaine. Il s'agit de savoir jusqu'où Mérignac peut aller sachant que la pression est très forte en relation avec sa situation et avec l'espace disponible. Si on laisse faire spontanément les choses, sur la base des deux derniers recensements de la

population, on va s'envoler vers les 100 000 habitants », explique Alain Anziani.

Prêt de vélos. La troisième question s'intéresse à l'économie au sens de savoir comment continuer développement économique et la protection de l'environnement. Enfin, la quatrième se soude de la vie démocratique ou « comment associer les différents acteurs (associations, citoyens) aux grands choix de la ville, y compris en tenant compte du facteur du renouvellement urbain et régulier de la population locale. Ces questions sont déjà appréhendées et les réponses commenceront à apparaître dans des documents en préparation dont le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui doit aboutir dans le courant de l'année 2005. L'un des intérêts du forum sera

De Rio à Mérignac
L'Agenda 21 découle du sommet de Rio (1992) où les États s'étaient engagés sur un plan global afin de permettre d'assurer un développement durable à l'ensemble des populations de la planète. Il a plus ou moins été suivi d'effets jusqu'à présent. Mais la demande qui prend en compte le social, l'économique et l'environnemental, ne concerne pas que les États. Elle concerne aussi au niveau des villes, voire des villages. Mérignac s'y est lancée il y a un peu plus d'un an (première édition en 2003). La ville s'était alors dotée d'un plan de développement durable (PDD) de 15 à 18 mois pour élaborer un programme de développement durable. C'est la première fois que l'Agenda 21 est devenu un véritable projet de territoire communal. C'est ce qui occupera le forum de samedi.

leur mise en perspective. De la même manière, pour l'année 2005, une liste de 21 actions a été élaborée dans le cadre de l'Agenda 21, histoire de montrer, selon l'adjoint à la politique de la ville, qu'après les discours on passe aux actes. Cette liste reste confidentielle pour l'instant car elle ne serait pas encore définitivement validée. A titre d'exemple, dans le cadre du Plan de Déplacement des Entreprises, l'une des actions consisterait à « prêter des vélos » qui pourraient avoir leur utilité dans certains déplacements domicile-travail. L'objectif étant d'éviter l'usage de la voiture quand c'est possible.